Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 30 (1993)

Heft: 1129

Artikel: Fédéralisme : la Confédération commande, les cantons exécutent et les villes paient

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011578

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FÉDÉRALISME

La Confédération commande, les cantons exécutent et les villes paient

Comment s'établissent les rapports verticaux entre la Confédération, les cantons, les régions et les communes ? Y a-t-il une collaboration entre les différents étages de la pyramide fédéraliste ? Questions difficiles, auxquelles un trio de chercheurs tentent de répondre à partir de l'exemple de deux agglomérations, Zurich et Lausanne, et de deux domaines d'intervention relativement intense du législateur, la protection de l'environnement et les transports publics.

(*yj*) Lancé en 1989 pour quatre à cinq ans de travaux, le Programme national de recherche nº 25 «Ville et transport» nous vaut présentement force rapports et documents de synthèse. La dernière publication en date porte la signature du professeur zurichois Ulrich Klöti et de deux collaborateurs de son Centre de recherche en science politique; ils ont tenté de faire quelque lumière sur le thème «Problèmes des agglomérations et rapports verticaux».

Le stress financier des collectivités publiques

Pas facile de combler l'écart entre la théorie et la pratique politique, même quand les scientifiques se dotent d'instruments d'analyse ad hoc, en fonction du problème à l'examen et des cas étudiés. En l'occurrence, les chercheurs ont d'abord dû établir leurs propres techniques pour mesurer aussi bien la densité législative et réglementaire que les marges d'autonomie qu'elle peut laisser aux différentes collectivités, dans les deux matières et agglomérations précitées. C'est ainsi qu'on rencontre par exemple la notion de «stress financier», indice servant à évaluer la force des contraintes financières susceptibles de restreindre la marge d'autonomie des cantons et des communes — et de le faire bien plus sévèrement que les obligations légales.

Toutes interviews, observations et analyses faites, les chercheurs confirment en grande partie aussi bien leurs hypothèses de départ que le sentiment des responsables locaux et cantonaux interrogés. C'est ainsi, constatent-ils, que les transferts de compétence ne s'accompagnent en général pas d'une compensation financière. La Confédération, qui a depuis 1971 la compétence de légiférer en matière de protection de l'environnement, a édicté une loi et plusieurs ordonnances, en confiant le plus souvent l'exécution des prescriptions fédérales aux cantons; ces derniers, qui n'en demandaient pas tant, se sont empressés de transférer les responsabilités — et les charges y afférentes — aux communes, particulièrement aux villes et agglomérations, les plus concernées par la pollution de l'air, la lutte contre le bruit, l'élimination des déchets — pour ne rien dire des problèmes de transports et de circulation.

Au total, on a vu augmenter à la fois le poids du droit fédéral, la responsabilité des cantons dans son application et les charges des plus grandes communes (urbaines). En d'autres termes et très schématiquement, la Confédération commande, les cantons exécutent et les villes payent.

Qui commande ne paie pas

Voilà bien tout l'effet pervers du principe de subsidiarité: appliqué strictement, il revient à confier à la collectivité de niveau inférieur, à la commune le plus souvent, toute tâche qu'elle peut accomplir de façon adéquate; et à décider cette délégation de compétence en fonction de sa faisabilité pratique et de son efficience, sans considération des moyens financiers disponibles. Et voilà comment on en arrive à demander aux villes de payer ce qu'elles font peut-être de bon gré, mais sans l'avoir jamais commandé elles-mêmes.

Conscients du principal problème des rapports verticaux dans le système fédéraliste suisse, les chercheurs recommandent non seulement une meilleure collaboration entre cantons, villes et communes des agglomérations urbaines, mais aussi, pour les villes, la possibilité de se présenter comme telles directement devant les instances fédérales.

De quoi faire hurler les cantons, qui se considèrent — à juste titre selon le droit constitutionnel — comme les intermédiaires obligés entre la Berne fédérale et les plus grandes communes du pays. Mais les villes-centres et même celles de leur périphérie tiennent à une reconnaissance de la part de la Confédération; elle leur doit bien cette faveur, à ces communes de plus de 10 000 habitants qui abritent plus de 60% de la population suisse. Une reconnaissance qui pourrait passer par la création, à la fois symbolique et rassembleuse, d'un secrétariat d'Etat à la Ville. A rattacher évidemment au Département fédéral de l'intérieur, où l'on traite la majeure partie des problèmes intéressant spécialement les villes: démographie, protection du milieu vital, drogue, assurances sociales, santé publique, hautes écoles. Ce secrétariat aurait la mission de contact et de coordination qu'aucun organisme privé, même aussi représentatif que l'Union des villes suisses, ne pourra jamais exercer avec toute l'efficacité voulue; celle-ci passe en effet non seulement par la promulgation de politiques valant pour les communes urbaines de Suisse, mais aussi par l'harmonisation de leur application dans les villes de tout le pays. ■

Ulrich Klöti, Theo Haldemann, Walter Schenkel: *Agglomerationsprobleme und vertikale Zusammenarbeit. Umweltschutz und öffentlicher Verkehr in den Grossagglomerationen Lausanne und Zürich.* Ce rapport de 279 pages, non traduit, qui porte le nº 49 du PNR 25, paraît en librairie sous un titre légèrement modifié, chez Rüegger, Coire/Zurich.

MÉDIAS

Jacques Pilet ne se contente pas d'animer le *NQ*, de participer à des émissions de télévision et à des débats publics; il participe aussi à des campagnes publicitaires puisqu'on trouve sa signature dans le dernier numéro de *Passe partout*, feuille d'information sur l'abonnement général CFF, ainsi que dans *Visa Today*, de la Banque Finalba.

Pour que tous les collaborateurs du *Tages Anzeiger* puissent participer à la fête du centenaire du journal, le compte-rendu de la manifestation a été assuré par un collaborateur de la *NZZ*.